

Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°88– Le 18 décembre 2015

Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région

Actualité départementale

Cérémonie de départ du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine



Mardi 15 décembre 2015 en préfecture de région, Jacques Parodi, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine, s'est vu remettre la médaille de l'ordre national du mérite agricole par Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, à l'occasion de son départ. Après trois ans à la tête de la DDCSPP 35, il prendra la direction de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Corse du Sud le 4 janvier prochain.

[En savoir +](#)

Actualité interrégionale

Départ en retraite de Jean-Paul Le Tensorer, Directeur interrégional de la Police judiciaire



Après 35 ans de carrière, uniquement dans la Police judiciaire, Jean-Paul Le Tensorer quitte le service régional de Rennes, service spécialisé dans la grande délinquance dont il avait pris la direction en 2009. Mercredi 16 décembre 2015, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, a accueilli à l'hôtel de préfecture de région, le Directeur interrégional de la police judiciaire, à l'occasion de son prochain départ en retraite début 2016.

[En savoir +](#)

Jeunesse - Sport

2ème Journée régionale sport santé bien-être le 17 décembre 2015



Le jeudi 17 décembre, 200 acteurs de la santé, du sport et du bien-être, médecins, éducateurs sportifs, pharmaciens, se sont réunis à Rennes pour s'informer, se concerter, échanger sur les expériences en cours en Bretagne mais aussi co-construire ensemble des actions pour développer l'activité physique des publics spécifiques, tels que les malades chroniques.

Si l'activité physique régulière constitue un moyen de prévention de nombreuses maladies, elle s'avère aussi un facteur non médicamenteux efficace d'amélioration de la santé du patient atteint de maladie chronique (diabète, etc.).

[En savoir +](#)

Sécurité

Cérémonie de la Sainte-Barbe samedi 12 décembre 2015



Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, a assisté à la cérémonie d'hommage rendue à la sainte-patronne des sapeurs-pompiers, samedi 12 décembre 2015, à la caserne du Palais Saint-Georges à Rennes. Cette cérémonie a été l'occasion de décerner des médailles d'ancienneté de sapeur-pompier et des médailles pour services exceptionnels.

Le Préfet a remercié les sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur mobilisation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires qui constituent une composante indispensable du modèle français de sécurité civile. Si leurs compétences et leur disponibilité sont grandes, leur nombre reste encore insuffisant. Pour assurer la sécurité de tous, une nouvelle campagne de [recrutement](#) est lancée par le ministère de l'Intérieur afin d'atteindre l'objectif de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires en 2017.

[En savoir +](#)

Un partenariat pour faciliter le volontariat des sapeurs-pompiers



Mardi 15 décembre 2015, le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS35) et le bailleur social NEOTOA se sont engagés à faciliter le volontariat des sapeurs-pompiers à travers la signature d'une convention de partenariat.

Signée par Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Président du Conseil d'administration du SDIS35, Frédérique Camilleri, Directrice de cabinet, représentant le Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine et Bruno Caccia, Directeur général de NEOTOA, cette convention vise à faciliter l'accès à une résidence sociale locative à proximité immédiate des centres d'incendie et de secours pour les [sapeurs-pompiers volontaires](#) (répondant aux critères d'accès à ce type de logement).

[En savoir +](#)

Sécurité routière

Fêtes de fin d'année : attention à l'alcool au volant !



L'alcool au volant est l'une des premières causes de mortalité sur les routes, responsable de près d'un tiers des décès. A l'approche des fêtes de fin d'année, les risques routiers liés à l'alcool vont devenir plus importants. N'oubliez pas que le taux d'alcool dans le sang continue de monter pendant 15 à 30 minutes après le dernier verre si l'on est à jeun, et pendant 30 à 60 minutes si l'on a mangé. L'éthylotest est un moyen simple et efficace pour savoir si l'on a dépassé la limite légale autorisée avant de prendre la route : 0,5 gramme d'alcool par litre de sang pour tous les conducteurs sauf pour les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage où la limite autorisée est de 0,2g/l d'alcool dans le sang.

Avant de reprendre la route, vérifiez votre taux d'alcoolémie avec un éthylotest !

[En savoir +](#)

Consommation

Le 5 avril 2016, passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) Haute Définition (HD). Êtes-vous prêts ?



Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain pour permettre de diffuser des programmes en haute définition (HD) sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau (la TNT) doivent d'ores et déjà vérifier que leur équipement est compatible HD et devront également, le 5 avril, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour récupérer l'ensemble des chaînes de la TNT. Les téléspectateurs recevant la télévision gratuitement par satellite ou câble doivent également vérifier si leur décodeur ou adaptateur est compatible HD.

[En savoir +](#)

Pendant les deux semaines de congés de Noël il n'y aura pas de numéros de la Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine. Dès janvier vous recevrez une nouvelle version de cette lettre électronique. Retrouvez tous les anciens numéros de la newsletter sur : <http://www.bretagne.gouv.fr/Nos-publications/La-lettre-hebdomadaire-tous-les-numeros2>

Autre nouveauté, un nouveau portail Internet des services de l'État en Bretagne se substituera à l'actuel site Internet régional. L'adresse url restera néanmoins la même : <http://www.bretagne.gouv.fr/>



REJOIGNEZ-NOUS
SUR FACEBOOK !
«Préfet de Bretagne
et d'Ille-et-Vilaine»



Retrouvez l'actualité du Préfet de Bretagne
et d'Ille-et-Vilaine, des services de l'État

Bénéficiez d'informations pratiques et d'alertes
en cas d'événements...



Toute l'actualité des services de l'État en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :



www.ille-et-vilaine.gouv.fr/

www.bretagne.gouv.fr/

Directeur de la publication : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Crédits photos : Service Régional de la Communication Interministérielle, Direction régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Bretagne, Délégation à la sécurité et à la circulation routières, Direction régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne, Ministère des Finances et des Comptes Publics, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.



Pour se désabonner de cette newsletter, veuillez visiter le lien suivant: [se désabonner](#)

© 2015 Portail de l'État en Bretagne